

Zeitschrift: Cadastre : revue spécialisée consacrée au cadastre suisse
Herausgeber: Office fédéral de topographie swisstopo
Band: - (2022)
Heft: 38

Vorwort: Editorial
Autor: Nicodet, Marc

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Editorial



Marc Nicodet

Chère lectrice, cher lecteur,

Une étape historique a été franchie par le cadastre des restrictions de droit public à la propriété foncière (cadastre RDPPF) en début d'année. Le rapport d'évaluation a été approuvé par le Conseil fédéral dans sa séance du 12 janvier 2022. Le rapport a ensuite été transmis au Parlement. Il y sera traité par les CEATE (Commissions de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie) des deux Conseils, très probablement au 3^{ème} trimestre 2022.

Bien du chemin a été parcouru depuis les premières réflexions du groupe SIDIS (Systèmes d'Information sur les Droits à Incidence Spatiale), menées sous l'impulsion de Jean-Paul Miserez à partir de juin 2004. Le rapport du groupe SIDIS, décrivant le fonctionnement général d'un système d'information sur les droits à incidence spatiale et publié au début 2007, constitua d'ailleurs une base solide et précieuse pour les travaux de rédaction de l'ordonnance sur le cadastre RDPPF, ordonnance qui est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2009.

L'arrivée du cadastre RDPPF sur la scène du cadastre suisse a également provoqué le changement de nom et de contenu de la revue que vous tenez entre vos mains! L'ancien «Info D+M», bulletin d'information consacré exclusivement à la mensuration officielle, a alors cédé la place à la revue spécialisée «cadastre». Le premier numéro de «cadastre» de décembre 2009 était d'ailleurs entièrement consacré au cadastre RDPPF.

Et il est intéressant de constater que le planning prévu à l'époque pour l'introduction du cadastre RDPPF a été respecté presque à la lettre, puisque la mise en œuvre organisée en deux étapes (quelques cantons pilotes, puis le reste des cantons) s'est achevée l'année passée avec la mise en exploitation du cadastre RDPPF dans le dernier canton, au lieu de début 2020 comme initialement planifié. Retard que l'on peut considérer comme anecdotique au vu de l'ampleur du projet.

Ainsi, en une quinzaine d'années, la Suisse a réussi à se doter d'un outil d'information fiable et officiel qui renforce notablement la sécurité juridique de la propriété foncière et complète opportunément les deux autres piliers du système cadastral suisse que sont le registre foncier et la mensuration officielle. Je tiens ici à réitérer mes remerciements à toutes celles et tous ceux qui ont contribué à la réussite de cet ambitieux projet, au carrefour entre la géoinformation et le monde juridique, réunissant des thématiques très diverses, et demandant une étroite collaboration de tous les partenaires intervenant aux divers échelons du système fédéral helvétique.

J'espère que vous prendrez plaisir à la lecture de ce numéro de cadastre et qu'il recèle, à côté des articles consacrés au cadastre RDPPF, d'autres informations diverses et variées qui éveilleront votre intérêt.

Marc Nicodet, ing. géom. brev.
Responsable du domaine «Géodésie et
Direction fédérale des mensurations cadastrales»
swisstopo, Wabern